

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DAC 562 Subvention (5.000 euros) à l'Association pour l'Enseignement du Judaïsme comme Culture A.E.J.C. (13e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel M.le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros à l'Association pour l'Enseignement du Judaïsme comme Culture A.E.J.C. 83, avenue d'Italie 75013 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est allouée à l'Association pour l'Enseignement du Judaïsme comme Culture A.E.J.C. 83, avenue d'Italie 75013 Paris, au titre de l'année 2013 pour la sixième édition du Festival des Livres des Mondes Juifs et Diaspora en Dialogue qui aura lieu en Février 2014. 2013_00819 19809

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6574, ligne VF40004 provision pour subventions de fonctionnement au titre de la Culture.